

CITÉ DE DORVAL

Le 16 mars 2021

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Cité de Dorval tenue à huis clos et webdiffusion en direct le 15 mars 2021, à 20 h.

Monsieur Edgar Rouleau, maire, préside la séance.

SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère Margo Heron, messieurs les conseillers Marc Doret, Michel Hébert, Robert Le Sage, Paul Trudeau et Christopher von Roretz formant un quorum complet dudit conseil.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Robert Bourbeau, Directeur général
Me Chantale Bilodeau, Greffière et Directrice des affaires publiques

CM2103 082

1.a Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour de la séance du 15 mars 2021 après avoir ajouté le point suivant:

P-9a Dépôt d'une lettre de remerciement - Soutien à la campagne de sensibilisation pour le logement communautaire et social.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Christopher von Roretz tient à remercier les bénévoles qui ont participé à l'événement tenu par l'organisme Miracle Montréal le samedi 13 mars 2021 pour la collecte de denrées non périssables sur le territoire de Dorval pour remplir les banques alimentaires de l'Ouest-de-l'Île.

CM2103 083

1.b Période de questions et réceptions des requêtes

1. Une résidente du boulevard Pine Beach demande s'il est possible de modifier la réglementation municipale de manière à étendre le délai de validité pour un certificat d'autorisation pour un **abri d'hiver pour automobile** jusqu'au 30 avril.
2. Une résidente du chemin du Bord-du-Lac—Lakeshore demande si la Ville pourrait mettre en place un **programme de recyclage** visant à installer des bacs de recyclage pour des masques de procédure.
3. Un résident de l'avenue St-Charles demande : 1) pourquoi Monsieur le maire Rouleau tolère depuis plusieurs années que la **conseillère Heron** enfreigne la réglementation municipale en construisant une maisonnette dans sa cour arrière; 2) pourquoi le conseil accepte que l'acheteur du terrain situé au **252 Clément** omette

de respecter les conditions énoncées dans l'acte de vente initial, puis brise le contrat en transférant la propriété à son fils; et 3) s'il peut divulguer publiquement les **enregistrements des séances** qu'il a faites à titre personnel, avant que la Ville ne rende ses enregistrements accessibles sur son site Web à compter d'octobre 2019.

4. Une résidente du chemin du Bord-du-Lac—Lakeshore demande : 1) si la Ville continuera à diffuser des **webdiffusions** en direct une fois les restrictions Covid levées; 2) un suivi concernant l'état d'avancement du projet qui consiste à construire des **logements abordables** sur le site du Centre Elizabeth-Russell; et 3) si la Ville va aménager un deuxième **jardin communautaire** pour desservir les habitants au Sud de Dorval.
5. Une résidente de l'avenue Chanteclerc en son nom personnel et celui de 5 autres citoyens membres de l'un des regroupements **Technoparc Oiseaux et/ou Regroupement Québec Oiseaux**, demande : 1) quand le maire va répondre à la lettre demandant que le **Golf Dorval** soit ouvert aux **activités hivernales** de la mi-décembre à la mi-mars afin de permettre la pratique de sports et l'observation de la grande variété d'oiseaux et d'espèces de hiboux qui s'y trouvent; 2) comment le conseil réagit à cette demande; 3) quand le maire serait disponible pour une rencontre avec les représentants des deux regroupements.
6. Une résidente du croissant McNicoll demande : 1) pourquoi à la séance précédente sa question concernant la possibilité que la ville, plutôt que de vendre ses terrains aux promoteurs, les échange pour obtenir des **logements abordables**, a été altérée au moment d'être lue; 2) en quoi une telle pratique ne constitue pas un **abus de procédure** alors que la Ville ne permet pas au public de poser des questions en direct comme il serait possible de le faire via la plateforme Zoom; et 3) de **retirer sa question** relative aux logements abordables du procès-verbal de la séance du 15 février 2021 car il ne s'agit pas de la question qu'elle a posée, et d'indiquer la raison de ce retrait au procès-verbal de la séance du 15 mars 2021. (le maire fait ici lecture intégrale de la question 3 adressée à la séance du 15 février 2021 par la résidente)
7. Un résident du chemin du Bord-du-Lac—Lakeshore demande : 1) qui a rédigé l'offre d'achat de la **propriété McConnell**, il y a 3 ans, et quelle expertise avait cette personne pour rédiger une telle offre; 2) ce que compte faire la Ville pour diriger les cyclistes du **Tour de France** vers les pistes cyclables de l'avenue Dawson et ainsi les éloigner du chemin du Bord-du-Lac—Lakeshore; et 3) s'il est possible d'organiser des événements de fin de semaine de type festival/marché sur le terrain de l'ancien restaurant **Château Dorval** comme à Ste-Anne-de-Bellevue.
8. Un résident du chemin du Bord-du-Lac—Lakeshore demande : 1) que la Ville fasse de la **sécurité** des résidents une priorité en veillant à ce que les cyclistes et les automobilistes circulent sur des chemins publics exempts d'obstacles qui pourraient obstruer la vue; 2) pourquoi, lors de la **campagne électorale** municipale de 2017, un employé de la Ville a pris en photo l'affiche d'un candidat et quelles autres affiches ont été prises en photo; et 3) le nom du camp de pêche où Monsieur le maire Rouleau va pêcher avec sa femme.

CM2103 084

2.a Procès-verbal - Approbation

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE MARGO HERON

IL EST RÉSOLU:

D'approuver le procès-verbal de la séance du 15 février 2021. Ledit procès-verbal a été remis à chaque membre du conseil conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2103 085

3.a Adoption du règlement RCM-84-2021 aux fins d'abroger divers règlements désuets ou dont le contenu est déjà couvert par d'autres règlements municipaux en vigueur à la Cité

Attendu que le projet de règlement RCM-84-2021 a été présenté à la séance du 15 février 2021 et qu'avis de motion a été donné à cette même séance;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'adopter le règlement RCM-84-2021 aux fins d'abroger divers règlements désuets ou dont le contenu est déjà couvert par d'autres règlements municipaux en vigueur à la Cité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2103 086

3.b Règlement de délégation - Compte-rendu du directeur général

Est déposé pour l'information des membres du conseil le compte-rendu du directeur général sur les actes posés pour la période du 12 février au 12 mars 2021 en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le règlement de délégation de pouvoirs RCM-3-2005.

CM2103 087

4.a Services professionnels en actuariat - Régime de retraite des employés de la Cité de Dorval

Attendu que le directeur général a approuvé une facture au montant de 5 518 \$ ttc en décembre 2020 pour les travaux effectués par la firme Aon Hewitt pour la période de juillet à septembre 2020 relatifs aux états financiers du régime de retraite des employé(e)s de la Cité de Dorval ainsi que la préparation du budget en fin d'année;

Attendu que la facturation des travaux n'était pas complète et qu'une facture additionnelle a été reçue pour les travaux pour la période d'octobre à décembre 2020;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER MICHEL HÉBERT
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le paiement de la facture additionnelle d'Aon Hewitt au montant de 5 748,75 \$ ttc pour les travaux complétés en 2020 en lien avec la préparation du budget de la Cité de Dorval pour un total de 11 266,75 \$ ttc

Imputation : Poste budgétaire 02 130 80 419

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2103 088

4.b Assurance responsabilité civile des fiduciaires - Comité de retraite des employé(es) de la Cité de Dorval

Attendu que les membres du Comité de retraite des employés de la Cité de Dorval doivent détenir une assurance responsabilité civile des fiduciaires;

Attendu que le courtier d'assurances Lussier Dale Parizeau offre une police d'assurance avec Intact Compagnie d'assurance au montant de garantie de 5 000 000 \$ pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2021;

Attendu que la police d'assurances responsabilité est assujettie à une franchise de 1 000 \$ par sinistre selon la garantie A;

Attendu que le comité de retraite est formé de membres qui sont nommés par les associations syndicales et/ou par des représentants de la partie patronale et qui agissent à titre de bénévoles;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER MARC DORET
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE MARGO HERON**

IL EST RÉSOLU:

Que la Cité de Dorval accepte, le cas échéant, de défrayer toute franchise applicable jusqu'à concurrence d'un montant de 1 000 \$ par événement suite à la condamnation d'un ou des membres du Comité de retraite des employés de la Cité de Dorval agissant à titre de fiduciaire de ce dernier, de même que l'excédent de tout frais non couvert par l'assureur en lien avec un tel évènement.

D'autoriser le paiement de la facture de Lussier Dale Parizeau au montant de 10 457,46 \$ pour l'assurance responsabilité des fiduciaires du Comité de retraite des employé(e)s de la Cité de Dorval.

Imputation: Poste budgétaire 02 130 10 419

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2103 089

4.c Remplacement de tapis - Golf Dorval

Attendu que le remplacement du tapis au Bistro 19 et à la salle à manger du Golf Dorval est requis;

Attendu la proposition datée du 22 janvier 2021 de Tapis Trans Canada Carpet;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE MARGO HERON**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser une aide financière à la Corporation du Golf Dorval pour l'acquisition et l'installation de nouveaux tapis par l'entreprise Tapis Trans Canada Carpet au montant de 23 679,10 \$ ttc, conformément à son offre de service datée du 22 janvier 2021.

Imputation: poste budgétaire 02-701-96-996

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2103 090

4.d Services professionnels pour la préparation de plans et devis et services d'assistance à la gestion et à la surveillance des travaux - Remplacement de la membrane d'étanchéité sur la toiture - Golf Dorval

Attendu que des travaux de réfection de la membrane d'étanchéité sur la toiture du bâtiment du Golf Dorval doivent être effectués;

Attendu qu'Englobe Corp. a soumis une proposition pour la préparation de plans et devis, assistance à la gestion et la surveillance des travaux dans le cadre du projet de remplacement de la membrane d'étanchéité sur la toiture;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER MICHEL HÉBERT
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser une aide financière à la Corporation du Golf Dorval dans le cadre du projet de remplacement de la membrane d'étanchéité sur la toiture du bâtiment de Golf Dorval selon l'offre de services professionnels datée du 12 février 2021 d'Englobe Corp. au montant de 16 763,36 \$ ttc.

Imputation: poste budgétaire 02-701-96-996

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2103 091

4.e Mise en service des contrôleurs des piscines extérieures - Saison 2021

Attendu que l'entreprise AESL Instrumentation Inc. a répondu à la demande de prix du Service des travaux publics pour la mise en marche des contrôleurs des piscines extérieures pour la saison estivale 2021;

Attendu que les services incluent la mise en marche de neuf (9) contrôleurs, des vérifications hebdomadaires des contrôleurs et des vérifications des commandes aux pompes doseuses pour une durée de dix (10) semaines;

Attendu que des frais de main-d'œuvre et de changement de certaines pièces avant et pendant la saison 2021 sont à prévoir;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU**

IL EST RÉSOLU:

D'émettre une commande d'achat à l'entreprise AESL Instrumentation Inc., pour des services de mise en marche des contrôleurs des piscines extérieures incluant des visites hebdomadaires pour la saison 2021, au montant global de 20803,27 \$ ttc. conformément à son offre de service du 24 février 2021;

D'approuver une enveloppe budgétaire de 4 000 \$ ttc. sur la commande d'achat, pour des frais d'appels de service en pièces et main-d'œuvre pour la saison 2021, pour un montant global de 24 803,27 \$ ttc. pour la saison 2021.

Imputation: Poste budgétaire no 02 701 41 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2103 092

4.f Location d'une nacelle isolée avec flèche - prolongation du contrat

Attendu que suite à un bris majeur sur la nacelle du véhicule no 32 le Service des travaux publics a loué en urgence une nacelle isolée avec flèche afin de combler les besoins de la division d'électricité au coût mensuel de 4 242,58 \$ ttc. ;

Attendu que la location de la nacelle fût autorisée et prolongée par décision déléguée 2021-01-16091, du 20 octobre 2020 au 20 janvier 2021, portant ainsi le montant global encouru à 12 727,74 \$ ttc., le tout afin de permettre la préparation des documents d'appel d'offres pour l'acquisition d'une nouvelle nacelle ainsi que la réception des soumissions;

Attendu que les soumissions déposées furent non conformes, le devis d'appel d'offres a dû être révisé;

Attendu que le nouvel appel d'offres fût lancé le 4 mars 2021;

Attendu qu'il y a lieu de prolonger la location de la nacelle pour les mois de février et mars 2021;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser le paiement du solde de 1 555,60 \$ ttc sur la facture de janvier 2021 de l'entreprise Location Sauvageau jointe au dossier décisionnel;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER MICHEL HÉBERT**

IL EST RÉSOLU:

D'approuver la prolongation de la location de la nacelle isolée avec flèche jusqu'à la fin du mois de mars 2021, soit pour deux (2) mois supplémentaires, à l'entreprise Location Sauvageau inc., pour un montant de 8 485,16 \$ ttc.

D'approuver un montant supplémentaire de 1 555,60 \$ ttc. pour couvrir une balance sur la facture M273741-04 de janvier 2021 de l'entreprise Location Sauvageau inc.
Imputation: Poste budgétaire 02 340 00 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2103 093

4.g Services d'accompagnement en plantation d'arbres et verdissement des terrains privés et terrains du secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) de Dorval - Année 2021

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la Cité de favoriser le verdissement des terrains privés et terrains industriels, commerciaux et institutionnels (ICI) et de bénéficier des programmes de subventions offerts à cette fin;

Attendu les offres de services reçues du Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME), organisme sans but lucratif, pour des services d'accompagnement en plantation d'arbres et verdissement des terrains privés et terrains industriels, commerciaux et institutionnels (ICI) pour l'année 2021;

Attendu qu'à certaines conditions, les articles 573, 573.1 et 573.02 de la *Loi sur les cités et villes* ne s'appliquent pas à un contrat conclu avec un organisme à but non lucratif;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE MARGO HERON

IL EST RÉSOLU:

D'émettre une commande d'achat à l'organisme GRAME, pour des services d'accompagnement en plantation d'arbres et verdissage des terrains privés et terrains du secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI), incluant le démarchage auprès des ICI, la fourniture de 1 500 arbres et un mandat d'analyse et de recommandations pour l'année 2021, pour un montant global ne dépassant pas 200 000 \$ non taxable, conformément à ses offres de services de février 2021.

Imputation: Poste budgétaire 02 701 54 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2103 094

4.h Services professionnels en architecture - Muret de verre - Complexe aquatique et sportif Dorval (CASD)

Attendu que cinq (5) entreprises ont reçu l'invitation écrite pour répondre à l'appel d'offres TP 2020-34, pour des services professionnels en architecture pour la réalisation des plans et devis dans le cadre du projet d'implantation d'un muret de verre entre les bassins aquatiques du Complexe aquatique et sportif Dorval et pour assurer une surveillance partielle des travaux durant la construction et la gestion du projet;

Attendu que le projet se présente en cinq (5) étapes, la première ayant été autorisée par décision déléguée 2020-12-16061, au montant de 1 724,63 \$ ttc.;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER MARC DORET

IL EST RÉSOLU:

D'octroyer un contrat à la l'entreprise Artesa Inc., seule soumissionnaire ayant déposé une offre laquelle est conforme, dans le cadre du projet d'implantation d'un muret de verre au Complexe aquatique et sportif Dorval, de la phase 2 à la phase 5, conformément au montant négocié de 9 772,87 \$ ttc.

Imputation: Poste budgétaire 02 320 11 419

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2103 095

4.i Réfection des façades et réaménagement intérieur de l'hôtel de ville

Attendu que trois (3) firmes ont répondu à l'avis public d'appel d'offres TP 2020-05 du 6 novembre 2020, pour les travaux de réfection des façades et le réaménagement intérieur de l'hôtel de ville;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE MARGO HERON
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'émettre une commande d'achat à l'entreprise Les constructions GMP Inc., pour des travaux de réfection des façades et le réaménagement intérieur de l'hôtel de ville, au montant global de 779 692,83 \$ ttc. conformément à sa soumission du 29 janvier 2021.

Imputation: Poste budgétaire 23 020 12 000, projet 2021-21, financé par une affectation des activités de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2103 096

4.j Fourniture et installation de gazon en plaques - Renouvellement 2021

Attendu que la résolution CM1902 071 du conseil municipal accordait un contrat initial en 2019, à l'entreprise Terrassement Technique Sylvain Labrecque Inc., pour la fourniture et l'installation de gazon en plaques, au montant de 68 410,13 \$ ttc, pour l'année 2019, assorti de quatre (4) options de renouvellement d'une (1) année chacune;

Attendu que la résolution CM2003 095 du conseil municipal autorisait la première option de renouvellement, à l'entreprise Terrassement Technique Sylvain Labrecque Inc., pour la fourniture et l'installation de gazon en plaques, au montant de 70 257,20 \$ ttc. pour l'année 2020;

Attendu qu'il y a lieu d'exercer la deuxième option de renouvellement pour l'année 2021 avec augmentation selon l'indice des prix à la consommation;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE**

IL EST RÉSOLU:

De renouveler, pour la deuxième année d'option, le contrat TP 2019-06 accordé à l'entreprise Terrassement Technique Sylvain Labrecque Inc., pour la fourniture et l'installation de gazon en plaques pour l'année 2021, au montant global de 71 311,06 \$ ttc.

Imputation: Poste budgétaire 02 701 54 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2103 097

4.k Sécurisation des toits et accès aux toits - Arénas Dorval et Westwood - Recommandation de la CNESST

Attendu qu'en conformité aux normes de la CNESST, des travaux doivent être effectués aux fins d'assurer la sécurisation des toits des arénas et de leur accessibilité;

Attendu que trois (3) entreprises ont répondu à l'appel d'offres TP 2021-06 fait par voie d'invitation écrite pour des travaux de sécurisation des toits et des accès aux toits des Arénas Dorval et Westwood;

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE MARGO HERON
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER MICHEL HÉBERT**

IL EST RÉSOLU:

D'émettre une commande d'achat à l'entreprise Solutions Prox-Secur, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de sécurisation des toits et des accès aux toits des Arénas Dorval et Westwood, au montant global de 51 940,05 \$ ttc conformément à sa soumission ouverte le 10 février 2021.

Imputation: Postes budgétaires 23 080 12 002 (19 397,81 \$ ttc) et 23 080 12 003 (32 542,25 \$ ttc), projet 2021-22, financé par une affectation des activités de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2103 098

4.1 Programme de travailleurs de milieu de rue pour 2021

Attendu que le programme de travailleurs de milieu de rue offre des services d'intervention auprès des jeunes de 12 à 25 ans de l'Ouest de l'Île en difficulté ou présentant des risques;

Attendu que le programme aide notamment à prévenir la criminalité, la toxicomanie et la détresse psychologique et de favoriser l'intégration des jeunes dans la communauté;

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la Cité de Dorval d'octroyer comme à chaque année, un contrat de sept (7) mois à AJOI (Action jeunesse de l'Ouest de l'île);

Attendu que l'alinéa 2.1 de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité d'octroyer un contrat de gré à gré à un organisme à but non lucratif;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER MARC DORET
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU**

IL EST RÉSOLU:

D'émettre un bon de commande à AJOI (Action Jeunesse de l'Ouest de l'île) pour des services d'intervention offerts dans le cadre du programme de travailleurs de milieu de rue 2021 pour une période de sept (7) mois, au coût global de 26 199,13 \$ (taxes non applicables).

Imputation: Poste budgétaire 02-210-00-534, virement requis de 3 750 \$ du poste 01 381 21 000

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2103 099

4.m Services d'analyse de conformité de l'eau de baignade pour les trois (3) centres aquatiques extérieurs - Saison 2021

Attendu que trois (3) firmes ont répondu à la demande de prix adressée par le Service des travaux publics pour des services d'analyse de conformité de l'eau de baignade pour les trois (3) centres aquatiques extérieurs pour la saison estivale 2021;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE MARGO HERON**

IL EST RÉSOLU:

D'émettre une commande d'achat à l'entreprise Eurofins Environex, soumissionnaire conforme, pour des services d'analyse de conformité de l'eau de baignade pour les

trois (3) centres aquatiques extérieurs pour la saison 2021, au montant global de 17 062,29 \$ ttc conformément à sa soumission du 18 février 2021.

Imputation: Poste budgétaire 02 701 41 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2103 100

4.n Travaux d'ouverture et fermeture des terrains du Club de tennis municipal de Dorval

Attendu l'appel d'offres LC 2021-01 fait par voie d'invitation écrite adressée à deux (2) entreprises;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'émettre une commande d'achat à l'entreprise Avantage Court Inc., seule entreprise ayant soumissionné, pour exécuter les travaux d'ouverture et de fermeture des huit terrains de tennis en « Har-tru » au Club de tennis municipal de Dorval pour la saison 2021, au montant global de 16 809,35 \$ ttc, conformément à sa soumission ouverte le 2 mars 2021. Ce contrat est assorti de deux (2) options de renouvellement d'une année chacune.

Imputation: Poste budgétaire 02 701 94 534, virement requis de 15 500\$ du poste 02 701 70 450

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2103 101

4.o Service de contrôle des parasites pour les années 2021-2022-2023

Attendu que deux (2) entreprises ont répondu à l'appel d'offres fait par voie d'invitation écrite TP 2021-05 pour le service de contrôle des parasites dans différents bâtiments municipaux pour trois (3) ans assorti d'une option de renouvellement d'une (1) année;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE MARGO HERON
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'émettre une commande d'achat à l'entreprise Extermination Inspex Inc., plus basse soumissionnaire conforme pour le service de contrôle des parasites dans divers bâtiments municipaux pour une période de trois (3) ans, pour un montant global de 39 769,85 \$ ttc conformément à sa soumission ouverte le 2 mars 2021.

Imputation : Plusieurs postes budgétaires selon la répartition par bâtiments, le tout tel que décrit en pièce jointe au dossier décisionnel 2021-03-16305

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2103 102

4.p Services professionnels - Stabilisation et gestion des berges sur le territoire de Dorval

Attendu qu'un contrat a été octroyé par décision déléguée 2020-08-15637 au Groupe Hémisphères, pour des services professionnels pour la stabilisation des berges et la gestion de la végétation pour trois (3) parcs en rive sur le territoire de la Cité de Dorval, au montant de 8 174,72 \$ t.t.c.;

Attendu qu'un mandat supplémentaire a été octroyé par décision déléguée 2020-08-15680 au Groupe Hémisphères, pour des services professionnels pour l'analyse de onze (11) sites supplémentaires sur le territoire de Dorval, au montant de 1 149,75 \$ t.t.c.;

Attendu que lors de l'avancement du mandat des dépassements de coût sont survenus dû à la complexité de l'analyse de certains sites ainsi que la préparation du rapport de gestion de la végétation étant donné l'ajout desdits 11 sites ainsi que certaines demandes de modifications au rapport suite à l'analyse du Comité, ce qui a généré plus de travail pour la firme (facture no 4344 au montant de 4 058,62 \$ t.t.c.

Attendu qu'avec l'accord de la Direction générale et du Conseil, le Groupe Hémisphères a été mandaté pour présenter ses résultats d'analyse le 29 mars 2021 prochain. Les frais associés à l'analyse des coûts de restauration ou des travaux, la planification et la préparation d'une présentation et du rapport d'érosion sont de l'ordre de 3 742,44 \$ t.t.c., conformément à l'offre de service du 10 février 2021 du Groupe Hémisphères;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE MARGO HERON**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le paiement de la facture no 4344 du Groupe Hémisphères, pour des frais d'accompagnement pour la gestion de la végétation pour l'ajout de onze (11) sites supplémentaires sur le territoire de la Cité de Dorval, au montant de 4 058,62 \$ ttc.

D'autoriser un mandat au Groupe Hémisphères, pour la préparation et l'exécution d'une présentation sur les résultats d'analyses d'érosion des berges et gestion de la végétation sur le territoire de la Cité de Dorval, au montant de 3 742,44 \$ ttc.

Imputation: Poste budgétaire 02 460 00 534, virement requis de 10 000 \$ du 02 701 53 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2103 103

4.q Entretien des aires de jeux - Saison 2021

Attendu qu'il y a lieu de procéder à un entretien annuel des aires de jeux de la Cité de Dorval;

Attendu que ces travaux d'entretien annuel sont nécessaires pour la sécurité des usagers des aires de jeux;

Attendu que Les Entreprises MPSR offrent ces mêmes services à la Cité de Dorval depuis 2011;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER MICHEL HÉBERT
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER MARC DORET**

IL EST RÉSOLU:

D'émettre une commande d'achat à Les Entreprises M.P.S.R. enr. pour des services d'entretien annuel des aires de jeux de la Cité de Dorval au montant global de 18 697,76 \$ ttc pour la saison 2021, conformément à sa soumission du 8 mars 2021.

Imputation: Poste budgétaire 02 701 53 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2103 104

4.r Réhabilitation structurale des conduites d'eau potable 2021

Attendu que (2) entreprises ont répondu à l'avis public d'appel d'offres IM2021-03 pour la réhabilitation structurale des conduites d'eau potable 2021;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE MARGO HERON

IL EST RÉSOLU:

D'accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la réhabilitation structurale des conduites d'eau potable 2021, au montant global de 1 436 624,12 \$ t.t.c. conformément à sa soumission ouverte le 8 mars 2021.

Imputation : Poste budgétaire 23 050 10 000, projet 2021-03, virement requis de 115 000 \$ de la ligne 10 du PTI. Ce contrat est financé en partie par une subvention du TECQ (960 000\$ net) et le solde par une affectation des activités de fonctionnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2103 105

5.a Autorisation de dépenses de réclamations

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le paiement complet et définitif des réclamations décrites au rapport de la greffière pour la période du 11 février au 10 mars 2021 et totalisant 889,06 \$ non taxable.

Imputation: Poste budgétaire 02 190 00 995.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2103 106

5.b Virements budgétaires

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER MICHEL HÉBERT
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser les virements budgétaires aux divers postes budgétaires détaillés dans le dossier décisionnel 2021-03-16180.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2103 107

5.c Dépôt du rapport annuel 2020 du trésorier d'élection

Conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est déposé le rapport d'activités du trésorier d'élection sur les activités de financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants et contrôle des dépenses électorales pour l'exercice financier 2020.

CM2103 108

5.d Résolution de concordance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations - Règlement d'emprunt CM06 073

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt CM06 073 et pour le montant indiqué, la Cité de Dorval souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 560 000 \$ qui sera réalisé le 30 mars 2021;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Attendu que la Cité de Dorval avait le 16 mars 2021, un emprunt au montant de 5 560 000 \$, sur un emprunt original de 10 512 000 \$, concernant le financement du règlement numéro CM06 073;

Attendu que, en date du 16 mars 2021, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

Attendu que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 30 mars 2021 inclut les montants requis pour ce refinancement;

Attendu qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro CM06 073;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER MICHEL HÉBERT**

IL EST RÉSOLU:

Que le règlement d'emprunt CM06 073 soit financé par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 30 mars 2021;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 30 mars et le 30 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
3180, rue Remembrance
Lachine, Qc, H8S 1X8

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Cité de Dorval, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Que, compte tenu de l'emprunt par obligations du 30 mars 2021, le terme originel du règlement d'emprunt numéro CM06 073, soit prolongé de 14 jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2103 109

5.e Refinancement - Règlement d'emprunt CM06 073 - Adjudication

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt numéro CM06 073, la Ville de Dorval souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Attendu que la Ville de Dorval a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 30 mars 2021, au montant de 5 560 000 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci dessus, le ministère des Finances a reçu six (6) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.		
1089000\$	0,50000%	2022
1100000\$	0,65000%	2023
1112000\$	0,85000%	2024
1124000\$	1,10000%	2025
1135000\$	1,35000%	2026
Prix: 99,20700 Coût réel: 1,30442%		
2 RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.		
1089000\$	0,50000%	2022
1100000\$	0,70000%	2023
1112000\$	0,90000%	2024
1124000\$	1,20000%	2025

<p>1135000\$ 1,50000% 2026</p> <p>Prix: 99,47300 Coût réel: 1,30752%</p>
<p>3 BMO NESBITT BURNS INC.</p> <p>1089000\$ 0,50000% 2022 1100000\$ 0,70000% 2023 1112000\$ 0,90000% 2024 1124000\$ 1,00000% 2025 1135000\$ 1,10000% 2026</p> <p>Prix: 98,87200 Coût réel: 1,32463%</p>
<p>4 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.</p> <p>1089000\$ 0,50000% 2022 1100000\$ 0,65000% 2023 1112000\$ 0,85000% 2024 1124000\$ 1,15000% 2025 1135000\$ 1,40000% 2026</p> <p>Prix: 99,22800 Coût réel: 1,32747%</p>
<p>5 MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.</p> <p>1089000\$ 0,40000% 2022 1100000\$ 0,50000% 2023 1112000\$ 0,80000% 2024 1124000\$ 1,10000% 2025 1135000\$ 1,40000% 2026</p> <p>Prix: 99,06810 Coût réel: 1,33210%</p>
<p>6 VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.</p> <p>1089000\$ 0,50000% 2022 1100000\$ 0,60000% 2023 1112000\$ 0,85000% 2024 1124000\$ 1,15000% 2025 1135000\$ 1,45000% 2026</p> <p>Prix: 99,23004 Coût réel: 1,33693%</p>

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

IL EST RÉSOLU:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que l'émission d'obligations au montant de 5 560 000 \$ de la Ville de Dorval soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

Que demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2103 110

5.f Dons et souscriptions

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE MARGO HERON
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser une assistance financière aux organismes qui suivent:

- a) Partage-Action de l'Ouest-de-l'Île au montant de 360 \$ à imputer au poste budgétaire 02 110 00 340;
- b) A.W.I.S.H. au montant de 450 \$ à imputer au poste budgétaire 02 590 30 996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2103 111

5.g Liste des dépenses autorisées

Est soumise, pour l'information du conseil, la liste des dépenses autorisées, du 16 février au 15 mars 2021, en vertu de l'article 7.4 du règlement RCM-30-2009.

CM2103 112

6.a Comité consultatif d'urbanisme - Procès-verbal du 10 mars 2021

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER MARC DORET
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

1. D'approuver le procès-verbal du 10 mars 2021 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter les recommandations se détaillant comme suit :

a) Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

- Lot 1 523 588 (coin Michel-Jasmin et Edward VII) - Refusé unanimement
- 2855, boulevard des Sources - Recommandé unanimement

b) Plans d'implantation et d'intégration architecturale

- 442-444, chemin Bord-du-Lac-Lakeshore- Recommandé majoritairement
- 1525, chemin Bord-du-Lac-Lakeshore - Recommandé unanimement
- 2190, avenue Lark- Recommandé unanimement
- 2, avenue Saint-Charles - Refusé unanimement
- 265, boulevard Strathmore - Refusé unanimement
- 511, boulevard Strathmore - Recommandé unanimement
- 560, boulevard des Sources - Recommandé unanimement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2103 113

6.b Rapport comparatif et liste des permis - février 2021

Sont déposés pour information aux membres du conseil, les documents suivants émis par la Directrice de l'aménagement urbain:

- Liste de tous les permis généraux émis pour le mois de février 2021;
 - Rapport comparatif progressif des permis émis pour les mois de janvier à février 2020 et 2021.
-

CM2103 114

6.c Comité d'étude de démolition d'immeubles - Procès-verbal du 10 mars 2021

Est déposé, pour information des membres du conseil, le procès-verbal de la séance du 10 mars 2021 du Comité d'étude de demande de démolition pour l'immeuble suivant:

- 301-305, avenue Dorval - Autorisé
-

CM2103 115

6.d Approbation d'une demande de dérogation mineure - 442-444, chemin du Bord-du-Lac—Lakeshore

Attendu qu'un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Attendu qu'un projet d'aménagement d'un troisième logement additionnel au niveau du comble du bâtiment de la brasserie du 442-444, chemin du Bord-du-Lac—Lakeshore, a été soumis pour étude et approbation;

Attendu qu'en vertu du Règlement numéro RCM-60C-2015 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, le projet est assujéti à une approbation par le Conseil municipal;

Attendu que l'ajout d'un troisième logement nécessiterait l'aménagement de deux cases additionnelles en vertu du règlement de zonage en vigueur;

Attendu que la superficie du terrain est maximisée et restreinte pour l'ajout de deux cases additionnelles;

Attendu qu'à proximité du terrain visé, il y a présence de trois aires de stationnement public;

Attendu que le projet soumis requiert l'approbation d'une dérogation mineure visant la réduction du nombre de cases de stationnement requis ;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme, à sa réunion du 10 février 2021, a procédé à l'examen du projet;

Attendu que la réduction du nombre de cases de stationnement ne porte pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins, et ne concerne ni l'usage, ni la densité du sol;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme, à sa réunion du 10 février 2021, a procédé à l'étude de la demande et a recommandé son approbation;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER MARC DORET
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU**

IL EST RÉSOLU:

D'accorder la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro RCM-60A-2015, au 442-444, chemin du Bord-du-Lac—Lakeshore d'exempter le projet d'agrandissement de l'ajout de deux cases de stationnement additionnelles, le tout conformément au plan d'implantation déposé à l'appui de la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2103 116

7.a Adhésion de la Cité de Dorval à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect

Attendu que la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

Attendu que ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

Attendu que l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

Attendu que le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

Attendu qu'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

Attendu que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

Attendu que les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde,

d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élu·es et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élu·es municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élu·es et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE MARGO HERON
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER MARC DORET**

IL EST RÉSOLU:

Que le conseil municipal de la Cité de Dorval adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

Que le conseil municipal s'engage à accompagner les élu·es et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2103 117

7.b Programme TECQ 2019-2023 - Programmation de travaux - Révision 2

Attendu que dans le cadre du programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution Québec (TECQ), la Cité de Dorval a déposé une programmation de travaux en mars 2020;

Attendu que la programmation de travaux doit être modifiée afin de refléter le montant consenti à la Cité;

Attendu que la programmation révisée de travaux doit être approuvée par le Conseil de la municipalité et être déposée auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Attendu que la municipalité doit prendre connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER MARC DORET**

IL EST RÉSOLU:

Que la Cité de Dorval approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°2 jointe au dossier décisionnel 2021-03-16270 et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la Cité de Dorval atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°2 jointe au dossier décisionnel 2021-03-16270, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2023;

Que la Cité de Dorval s'engage à :

1. respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
2. être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019 à 2023;
3. réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 50 \$ par habitant par année pour les premiers 6 499 habitants et à 75 \$ par habitant par année du 6 500e au 99 999e habitant suivant, et ce, pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;
4. informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2103 118

8.a Confirmation de la permanence de la directrice du Service de l'aménagement urbain

Attendu que madame Salima Hachachena a complété à la satisfaction de son supérieur sa période de probation au poste de directrice du Service de l'aménagement urbain;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE MARGO HERON**

IL EST RÉSOLU:

De confirmer, à compter du 15 mars 2021, la nomination permanente de madame Salima Hachachena au poste de directrice du Service de l'aménagement urbain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2103 119

8.b Mesure disciplinaire

Attendu la rencontre disciplinaire du 4 février 2021 entre l'employé # 9504 et les représentants patronal et syndical concernant l'avis d'infraction remis le 7 décembre 2020;

Attendu les recommandations du Directeur général apparaissant au rapport « Analyse et recommandation en vue d'une mesure disciplinaire » émis suite à la rencontre du 4 février 2021;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER MARC DORET
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser la suspension sans solde de l'employé # 9504 pour une journée ouvrable à être fixée au moment opportun par son supérieur, le tout pour les motifs exprimés dans le rapport du Directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2103 120

9.a Affaires nouvelles - Dépôt d'une lettre de remerciements - Soutien à la campagne de sensibilisation pour le logement communautaire et social

Monsieur le conseiller Hébert fait lecture séance tenante d'une lettre de remerciement datée du 11 mars 2021 reçue de l'Association des groupes de ressources techniques du Québec pour le soutien de la municipalité à la campagne de sensibilisation auprès du gouvernement du Québec pour la cause du logement communautaire et social.

CM2103 121

10.a Levée de la séance

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER MARC DORET

IL EST RÉSOLU:

Que la séance soit et elle est levée à 21 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAIRE

GREFFIÈRE

Je soussigné, Edgar Rouleau, maire de la Cité de Dorval, approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

MAIRE